

Cher parent/tuteur, chère tutrice :

La santé de votre enfant nous importe ! Dans les écoles publiques de la Ville de New York, le programme d'Éducation sanitaire offert aux collégiens et lycéens comprennent des cours sur la prévention de la violence et des blessures ; la santé sociale, la santé affective, et la santé mentale ; la nutrition et les activités physiques ; la prévention de l'usage du tabac, de l'alcool, et de la drogue ; la santé sexuelle, notamment le virus de l'immuno-déficience humaine (Human Immuno-Deficiency Virus - HIV ou VIH). Maintenant plus que jamais, il faut que les élèves tirent parti des acquis du programme d'Éducation sanitaire pour en faire usage au quotidien contre les maladies, accéder à de bons services et informations relatifs à la santé, et protéger leur santé sociale, affective et mentale.

Le Département de l'Éducation de l'État de New York (New York State Education Department - NYSED) exige qu'il soit offert aux élèves du collège et du lycée pendant un semestre des cours complets d'Éducation sanitaire. Dans ces cours, les élèves apprennent à vivre sainement et à éviter d'adopter des comportements dangereux. Ces cours, conçus pour les élèves du collège et du lycée, contiennent des chapitres sur la santé sexuelle adaptés à l'âge de votre enfant. Cette section du cours comprend les cours d'Éducation sanitaire sur le VIH requis par l'État pour l'année.

Dans les cours d'éducation à la santé sexuelle, les élèves trouvent à la fois des informations médicales exactes et apprennent, en même temps, à communiquer en la matière. Ainsi guidés, ils prendront des décisions pour veiller à leur santé et bien la protéger. D'un commun accord, nous visons à retarder chez les jeunes d'âge scolaire le début des activités sexuelles.

Nous savons bien que nos élèves et leurs parents ont diverses croyances et moeurs liées à leur identité culturelle. Ces valeurs sont des directives fondamentales, essentielles pour la vie de votre enfant. En tant que parent/tuteur/tutrice, vous pouvez décider de ne pas laisser votre enfant suivre certains cours sur la contraception et/ou les moyens visant à prévenir les infections sexuellement transmises (Sexually transmitted infections - STI) et le VIH. Vous n'avez pas le droit de l'empêcher d'assister aux cours sur la chasteté ou à d'autres cours d'éducation à la santé sexuelle. Pour toute question relative aux cours que votre enfant peut ne pas suivre si vous n'êtes pas d'avis, veuillez en parler au Chef d'établissement, au/à la coordinateur/coordinatrice des parents, à l'enseignant d'éducation sanitaire de son établissement scolaire.

Si vous souhaitez que votre enfant soit dispensé(e) de suivre les cours sur la contraception et la prévention du HIV(VIH)/des STI, veuillez envoyer une lettre au Chef de son établissement scolaire. Dans cette lettre, vous devez déclarer que :

- Votre enfant ne doit pas être en salle de classe pendant les cours sur la contraception et/ou les méthodes de prévention du HIV(VIH)/des STI ; et
- Chez vous, vous lui enseignerez comment se protéger du HIV(VIH)/SIDA.

Comme dans tous les domaines, les parents et tuteurs/tutrices sont avant quiconque les enseignants ayant le plus d'influence sur leur enfant. Les parents, les tuteurs/tutrices et les écoles poursuivent un objectif commun : celui de vouloir que nos élèves, de tout âge, soient en bonne santé dans tous les aspects de leur vie. Nous vous encourageons à discuter avec votre enfant de ce qu'il/elle apprend à l'école et lui dire votre opinion quant à la façon de mener une vie saine. Si vous tenez à vous renseigner davantage sur les cours d'Éducation sanitaire que suit votre enfant, veuillez en discuter avec ses enseignants et son chef d'établissement scolaire.

Cordialement,



Melissa Aviles-Ramos
Chancelière